

## PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION DE LA CNIB

- **Pour la Carte nationale d'identité Burkinabè (CNIB)**
  - un extrait ou jugement supplétif d'acte de naissance ;
  - un document justifiant la profession.
  
- **Pour ceux qui sont nés hors du territoire national**
  - un Certificat de nationalité Burkinabè (CNIB) ;
  - un document justifiant la profession.

### NB :

- pour les dames désireuses de porter le nom marital, joindre un acte de mariage.
- Avoir quinze (15) ans révolus avant toute demande de CNIB ;
- frais d'établissement : 2500 F CFA.